

Viandeuse



GAL Tiges et Chavées



# Choisir des mélanges fourragers adaptés en prairies temporaires

Guillaume FASTRÉ, Ferme de Corioule (Assesse)



## POURQUOI CULTIVER DES PRAIRIES TEMPORAIRES MULTI-ESPÈCES ?

Guillaume a réintroduit la prairie temporaire dans son assolement il y a une dizaine d'années, pour « être un peu plus autonome et performant dans la production de fourrage pour mes vaches et pour son intérêt dans la rotation : c'est un bon précédent, ça ne demande pas trop d'engrais et pour la [qualité] du sol c'est intéressant. ». La prairie temporaire lui permet également de mieux répartir les risques lorsque le cours des céréales fourragères est bas.

Au départ, ses prairies temporaires étaient implantées pour 2 à 2.5 ans et composées uniquement de ray-grass italien et de trèfle violet, mais ce système a rapidement montré ses limites (besoins en azote trop importants, sensibilité aux stress climatiques...). Il s'est donc mis à la recherche d'un mélange « pour avoir un maximum de protéines à l'hectare, apporter le moins d'azote possible, tout en respectant les pratiques du fermier. J'avais déjà semé une prairie dans le but de la laisser 4-5ans, mais sans avoir vraiment de références. C'est à ce moment-là qu'est arrivé le projet du GAL et que l'on a mis l'essai en place en collaboration avec l'asbl Fourrages Mieux. »

## EN PRATIQUE ?

**CULTURE :** Implantation en août 2018, après récolte de l'escourgeon et déchaumage, pour une période de 3 ans. 1e coupe de nettoyage en octobre puis 3 à 5 coupes par an.

**COMPOSITION :** Trois mélanges composés par l'asbl Fourrages Mieux sont comparés sur 4,60 ha

- o 47 % ray-grass anglais + 25 % ray-grass hybride + 10 % trèfle blanc + 15 % trèfle violet
- o 40 % ray-grass anglais + 40 % fétuque élevée + 5 % trèfle blanc + 13 % trèfle violet
- o 44 % fétuque élevée + 30 % dactyle + 9 % trèfle blanc + 17 % trèfle violet

**FERTILISATION :** Depuis la conversion bio en 2020, apports d'azote sous forme organique : épandage de fumier avant l'implantation puis chaque année apport de lisier, compost ou digestat ainsi qu'un apport unique de vinasse en 2020. Un épandage de nitrate d'ammoniaque a eu lieu en 2019 (120 uN/ha en 2 applications).

**RÉCOLTE ET CONSERVATION :** « Quand j'étais en conventionnel je faisais 4 à 5 coupes, depuis que je suis en bio et que j'ai des Aubrac, j'envisage de récolter à un stade végétatif plus tardif et réaliser entre 3 et 4 coupes par an. Quand tu récoltes l'herbe jeune tu as plus de protéines, donc dans mon cas [manque de protéines] c'était intéressant de couper plus jeune. J'ai acheté une mélangeuse pour pouvoir valoriser au mieux cette protéine avec de la paille ou d'autres fourrages. »

**RATION HIVERNALE :** Herbe préfanée et maïs. Pour la croissance et l'engraissement : foin, paille, mélange féverole-triticale, maïs ensilage, le tout produit sur la ferme + 35g de protéines (colza, lin, soja).

## LES POINTS DE VIGILANCE

**SEMENCES :** Il est parfois difficile de trouver des semences du mélange voulu, surtout en bio.

**RAVAGEURS :** Être attentif aux insectes ravageurs qui peuvent être présents dans le sol pour la culture suivante.

## SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« Moi j'aimais bien faire du foin en 2e coupe entre le 15 juillet et le 15 août, mais ici la forte présence de trèfle dans les mélanges fait que c'est compliqué car on va perdre trop de feuilles et donc de qualité. Je pense que je diminuerais donc un peu la quantité de trèfle des mélanges. J'aimerais aussi tester le semis sous couvert de méteil pour augmenter la production de la première année. »

## UN CONSEIL À UN ÉLEVEUR

« Le ray-grass reste très intéressant en termes de productivité, mais avoir une combinaison de graminées et de légumineuses, l'est encore plus. Cette année-ci (2020) la production était très bonne malgré la sécheresse. D'où l'intérêt de mettre dans ces mélanges des graminées qui résistent bien aux pics de chaleur et assez bien de trèfle, qui ne s'arrête quasiment pas malgré les périodes de sécheresse. C'est toujours très gai d'avoir des prairies vertes quand il fait sec. »

Guillaume Meniger (Fourrages Mieux) : « L'intérêt de l'essai implanté chez Guillaume Fastré était avant tout de déterminer les espèces fourragères les plus adaptées aux conditions pédoclimatiques de sa région tout en correspondant au mieux aux critères agronomiques définis au départ par Guillaume c'est-à-dire une prairie temporaire de 3 ans récoltée principalement sous forme d'ensilage. Le choix des espèces à planter en prairie temporaire commence toujours par une réflexion en termes de durée de vie de la prairie, de type de récolte et de valorisation des légumineuses. Sur cette base, l'agriculteur pourra se diriger vers les mélanges de courte (moins de 3 ans) ou de longue durée (4 à 5 ans). »

## IMPACTS

**AUTONOMIE :** Déjà en autonomie fourragère avant, mais ces mélanges contribuent à diminuer encore la part d'aliments achetés dans le commerce.

**ECONOMIE :** Production à l'hectare très intéressante et plus stable qu'une prairie permanente ou qu'une céréale.

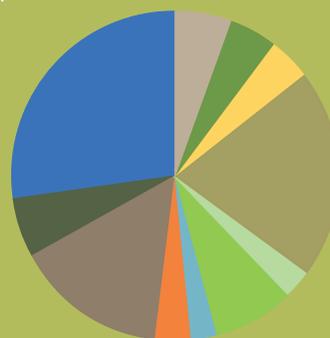
**TRAVAIL :** Le travail de récolte est bien réparti sur l'année et peut être réalisé en grande partie avec le matériel présent sur la ferme.

**ENVIRONNEMENT :** Economies en intrants (pesticides et engrais de synthèse) et puits de carbone par rapport aux grandes cultures et aussi sur la culture suivante. Présence de fleurs de légumineuses favorables à la biodiversité.

### L'EXPLOITATION EN BREF

<b>Historique</b>	Arrivée sur la ferme familiale en 2008 et conversion bio démarrée en 2013 sur le site d'Assesse. Evolution du troupeau BBB vers Aubrac depuis 2019.
<b>Main d'œuvre</b>	2 ETP
<b>SAU</b>	175 ha
<b>Troupeau</b>	250 bovins BBB et Aubrac, 90 vêlages par an.

■ Betterave sucrière - 9.6 ha ■ Chicorée - 8.5 ha  
■ Épeautre - 7 ha ■ Froment - 35.5 ha ■ Triticale - 4.8 ha  
■ Féveroles - 14 ha ■ Lin textile - 4.4 ha  
■ Maïs ensilage - 6 ha ■ Pomme de terre 26 - ha  
■ Prairies temporaires - 10 ha  
■ prairies permanentes - 47 ha



Contact : GAL Pays des tiges et chavées ASBL | [info@tiges-chavees.be](mailto:info@tiges-chavees.be) | 083/670 341



Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER | Financée par la Wallonie et l'Union européenne  
Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales